

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

RÈGLEMENT NUMÉRO 75-2006

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 67-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 45 000,00\$ ET UN EMPRUNT DE 22 500,00\$ AFIN DE PROLONGER LES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE CHEMIN DES ÉTANGS

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté le règlement numéro 67-2006 autorisant une dépense de 45 000,00\$ et un emprunt de 22 500,00\$ afin de prolonger les services municipaux sur le chemin Des Étangs;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton juge opportun de modifier la clause de taxation;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 6 novembre 2006.

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par le règlement du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton et ledit conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 9 du règlement numéro 67-2006 est remplacé par l'article suivant :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque immeuble d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation identifié comme étant « Secteur du chemin des Étangs » tel que décrit à l'Annexe « B-1 » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

Fait et signé à Cookshire-Eaton, ce 6 décembre 2006.

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier